

Objet : Education thérapeutique du patient (ETP) en Picardie - Nouvelle version du cahier des charges des pôles de prévention

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements, les professionnels de santé, les acteurs de l'éducation thérapeutique en Picardie,

Comme vous le savez, le nombre de personnes atteintes ou concernées par une maladie chronique est en augmentation constante. Autonomie face à la maladie, prévention des complications, qualité de vie ; autant d'objectifs poursuivis par les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP). Ceux-ci constituent un aspect à part entière de la qualité de prise en charge des patients – ce que souligne pour sa part la HAS, via un critère dédié dans son référentiel de certification v2014.

L'ARS Picardie, au-delà de sa mission d'application de la réglementation, contribue donc activement au déploiement d'une ETP de qualité, accessible à tous. Ainsi en 2013, une mission régionale d'étude a été confiée au cabinet conseil EQR par Monsieur Christian Dubosq, Directeur Général de l'ARS de Picardie. L'objectif était de faire le point sur l'ETP en Picardie : besoins et offre, conditions de mise en œuvre, perspectives.

Les conclusions de cet audit ont conduit à engager plusieurs grands chantiers régionaux, auxquels vous avez contribué, ou vous vous êtes fait représenter, ce dont je vous remercie à nouveau.

Aujourd'hui, je reviens vers vous pour vous présenter un des premiers résultats des travaux initiés : la nouvelle version du cahier des charges des Pôles de Prévention et d'Education du Patient (PPEP).

La présence, en co-signataires de ce courrier, des principaux contributeurs – association COPEPPI (coordination pour la prévention et l'éducation du patient en Picardie), fédérations FEHAP, FHF et FHP – vise à souligner la nature collaborative et concertée du travail ainsi réalisé sous l'impulsion de l'ARS. Cette co-signature témoigne également du dynamisme existant en Picardie, notamment en matière d'éducation thérapeutique.

Comme vous le savez, les Pôles de Prévention sont au nombre de huit. Etablis depuis une dizaine d'années ils apportent, en plus de leur activité clinique, un appui méthodologique au déploiement de l'ETP.

Le cahier des charges, que vous trouverez joint à ce courrier, vient ainsi conforter et préciser les missions des Pôles de prévention, en y ajoutant les conditions d'évaluation de leurs actions. La dimension d'animation territoriale y revêt un caractère central. En effet, il est apparu que seule une dynamique territoriale, associant ville et hôpital, professionnels de santé et autres intervenants, notamment acteurs associatifs et collectivités, permettra de mettre à la portée de toutes et de tous une offre d'ETP de qualité, et dispensée dans un cadre réglementaire.

En appui à cette vision territoriale de l'ETP, et à l'instar des financements accordés depuis plusieurs années aux établissements porteurs de programmes d'ETP, l'Agence a la volonté de consacrer un soutien spécifique à cette fonction d'animation des Pôles.

Enfin, le présent courrier me permet de rappeler à votre attention l'importance des compétences mises en œuvre pour dispenser et coordonner les programmes d'ETP. Aujourd'hui, encore trop peu de professionnels, intervenant dans des programmes ou souhaitant le faire, sont formés à l'ETP – à hauteur d'une durée minimale de 40 heures. Satisfaire à cette obligation réglementaire, c'est plus d'autonomie et de qualité de vie pour les patients, dans le cadre d'une prise en charge innovante.

A ce titre, je me félicite de la présence, au nombre des cosignataires, de Monsieur Jean-Daniel Lalau, professeur au CHU d'Amiens et président de COPEPPI. Cette association est appelée à jouer un rôle majeur en ETP dans notre région, notamment en formation en ETP. De fait COPEPPI organise cet hiver un premier programme de formation de 40 heures.

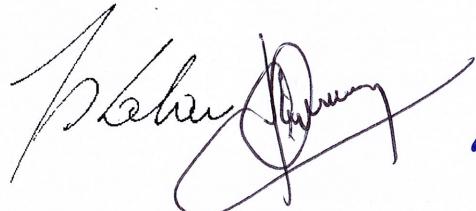
La cinquième journée régionale d'ETP, qui s'est tenue le 19 novembre 2015, a été l'occasion de présenter un état des lieux exhaustif et de qualité de la situation de l'ETP dans notre région, et de ses perspectives de développement.

Je vous prie d'agrérer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

M. Thierry VEJUX,
Directeur de
l'Hospitalisation,
pour le Directeur
Général, par
délégation



Pr Jean-Daniel
LALAU,
Président de
COPEPPI et pour les
Pôles de Prévention
Education du Patient



M. MOREAU,
CMCJ Les
Jockeys et
FEHAP



Mme Brigitte
DUVAL,
Déléguée Régionale
de la FHF en charge
du secteur sanitaire



M. Vincent VESSELLE,
Directeur de la
Polyclinique Saint-Côme
et FHP Nord Pas de
Calais - Picardie

